

Association Française des Yachts de Tradition

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2007

L'Assemblée Générale 2006 – 2007 a été convoquée par courrier électronique daté du 1^{er} mars avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
4. Calendrier des événements – Classement annuel AFYT
5. Avancement du projet de répertoire des yachts – site AFYT
6. Jauge en Atlantique et Manche
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Désignation du bureau et du président
9. Questions diverses

1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil. Il souligne que cette AG prend en compte les années 2006 et 2007, et fait suite aux AGE du 31 décembre 2005 et CA du 8 février 2006 qui avaient permis la modification des statuts de l'association. Il indique qu'il souhaite quitter la fonction de président, et est chaleureusement remercié par l'assemblée.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes 2005 et 2006 sont présentés par le trésorier, ils sont approuvés à l'unanimité à main levée par l'Assemblée et quitus est donné au trésorier.

Les principales informations à retenir pour 2005 / 2006 sont :

- les recettes (cotisation des membres et certificats de jauge) : + 5625,37 Euro / +7935 Euro,
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM ...) : - 4934,66 Euro / -7190,13 Euro
- le résultat d'exploitation : + 690,34 Euro / +644,87 Euro,
- la disponibilité en caisse fin 2006 est de : 2507,40 Euro (Banque : +4146,85 / Caisse : +73,50 / Dette : -1712,95)

Le secrétaire indique que 2006 a été une année exceptionnelle pour les dépenses : pour l'indemnisation des frais de déplacement des jaugeurs, car les nouvelles règles ont conduit à la mesure des carènes de tous les yachts, et à cause des réunions qui ont eu lieu en Espagne et Italie pour les membres de la Commission Technique du CIM, afin de finaliser la modification des règles de jauge. Le reste des dépenses est lié aux actions de communication, et à du remplacement de matériel.

En réponse à la question écrite d'un membre, il est examiné l'opportunité de faire varier le montant des frais associés à la jauge d'un yacht en fonction de sa taille, l'assemblée écarte pour le moment cette possibilité au motif que le frais associés aux opérations de jauge sont uniformisés entre les différents pays du CIM, et qu'il serait malsain qu'un pays présente des tarifs particulier. Le sujet peut néanmoins être abordé avec les représentants des autres Associations Nationales.

Les montants sont donc confirmés comme suit :

- Jauge pour la première année : 80 Euro,
- Jauge renouvellement : 60 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Cotisation des organisateurs (personnes morales) : 100 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 80 Euro.

3 – RAPPORT MORAL – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le bilan de la saison 2006 avait été fait durant la réunion du 5 octobre 2006 à Saint-Tropez.

Concernant la Jauge CIM, un compromis trouvé à Barcelone en mars 2006 concernant le règlement, assortie d'une condition d'examen en fin de saison 2006 pour corriger les défauts constatés durant et à l'issue de la saison, en fonction de l'analyse des résultats des régates.

Le début de la saison a été marqué par une intensive campagne de mesure des profondeurs de carène, dont la charge est revenue principalement en France à Roger Gibert, dont la patience et la ténacité sont saluées par l'assemblée.

Le déroulement de la saison a été jalonné de discussions, parfois polémique, concernant la précision des mesures de carène et les résultats donnés par la nouvelle formule. En parallèle, les membres de la Commission Technique du CIM ont entretenu un flot intense de message, et réalisé de nombreuses réunions afin de corriger les imperfections détectées dans la formule de jauge 2006-2009.

Les modifications des règles de jauge du CIM ont été finalisées et publiées en janvier 2007.

Jean-Louis Le Deuff informe l'assemblée qu'au titre du rapport moral il se doit de rapporter l'activité en Atlantique et en Manche (voir point 6).

4 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CLASSEMENT ANNUEL A.F.Y.T.

Le calendrier annuel des événements français en Méditerranée a été validé lors de la réunion du 5 octobre 2006 à Saint-Tropez et diffusé par message circulaire. Concernant les autres événements, il est à noter une superposition des événements prévus à Monaco, avec la Classic Week, et à Porto Cervo, en septembre 2007.

Concernant le Classement annuel AFYT, le dispositif est maintenant rodé et permet une mise en lumière particulière permettant d'animer la saison de régate.

Il est convenu de publier à l'issue de chaque événement l'état du classement général AFYT.

Le classement définitif 2007 est joint en annexe du CR (prenant en compte une petite correction concernant les résultats des Voiles du Vieux Port).

5 - ACTIVITE « REGISTRE DES YACHTS »

Jean Dutertre présente l'état de fonctionnement du système mis au point avec la participation de l'AFYT, la Manche, Amerami, la Belle Plaisance, Benodet, la Rochelle, et bien d'autres, qui permet de disposer actuellement de données d'environ 2500 voiliers. Le système permet d'être consulté ou complété en ligne, qui demande un travail important à ceux qui s'en occupent.

Afin de faciliter la prise en compte de la modification d'informations des yachts jaugeés par l'AFYT, il est convenu d'intégrer dans la Base de Données de jauge un identifiant RFBC invariant.

L'assemblée approuve les conditions de réalisation de ce projet, et renouvelle le budget d'environ 400 Euro permettant couvrir les frais éventuels que justifierait l'activité.

6 – JAUGE EN ATLANTIQUE ET MANCHE

Concernant l'activité en Manche, il est noté par l'Assemblée la position d'Hervé Héliés, qui, après des années de travail pour tenter de trouver un accord avec nos amis anglais avec le concours de l'UNCL, a fait le constat des positions divergentes entre les participants, et a décidé de jeter l'éponge. L'assemblée salue les efforts accomplis, l'imagination et la patience qu'il a déployés, et lui souhaite bon vent.

Concernant l'Atlantique, Jean Dutertre et Jean-Louis Le Deuff informe l'assemblée que les travaux concernant la réunification de la Jauge « Belle plaisance » et « Musée Maritime de la Rochelle » sont sur le point d'aboutir, ce qui permettrait d'utiliser un jauge unique pour les régates de cette façade. Le principe de cette jauge est d'être auto-déclarative et gratuite.

Association Française des Yachts de Tradition

7 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'AFYT, les membres sortants du CA sont :
démission du CA : - **Hervé Héliés** qui ne se représente pas,
sortants en 2006 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert** - **Philippe Menhinic** qui se représentent, et sont élus à l'unanimité par l'assemblée, ainsi que les nouveaux membres qui se présentent :
- **Thibaud Assante** - **Gwenael Le Boulay**

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :
membre de droit : - **le président du Yacht Club de France**,
sortants après 2009 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert** - **Thibaud Assante** - **Gwenael Le Boulay**
sortants après 2008 : - **André Beaufils** - **Frédéric Berthoz** - **Jean Dutertre** - **Philippe Menhinic**
sortants après 2007 : - **François Carn** - **Jean-François Béhar** - **Jean-Louis Le Deuff** - **Patrick Archambaud**

8 – DESIGNATION DU BUREAU

Suite au souhait de François Carn de quitter la présidence de l'association, il est procédé à la désignation du bureau.

Le nouveau **Bureau** est composé de :

- Président : **Jean-François Béhar**
- Vice-président : **Jean-Louis Le Deuff**
- Trésorier : **Frédéric Berthoz**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

9 – QUESTIONS DIVERSES

Pour finir l'assemblée, les points divers suivants sont abordés :

- Bateau d'Intérêt Patrimonial : permettant l'attribution d'un statut fiscal particulier, une réflexion est à mener sur les conditions et autorités d'attribution du statut (contact avec Gérard d'Aboville),
- Site internet de l'AFYT : le secrétaire propose de lancer la construction du site, l'assemblée approuve et charge le CA d'en définir les conditions,
- Assurance et responsabilités : les réflexions se poursuivent sous la conduite d'André Beaufils,
- Régate des régates : proposition de Christian Schroeder de faire participer un bateau des organisateurs...

La réunion est close à 20h30.